

CURSUS D'ÉTUDES THÉÂTRALES

année 2021-2022

I - PRÉ-CURSUS

II - CYCLE INITIAL DE FORMATION

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Certificat d'Études Théâtrales

III - CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Diplôme d'Études Théâtrales

IV - POST-CURSUS

I - PRÉ-CURSUS

Atelier Initiation

Durée du Cycle : de 1 à 4 ans

Temps de cours hebdomadaire : 1 heure 30

Âge d'entrée : 13 à 16 ans.

L'atelier Initiation est assuré par une Compagnie locale, la Cie Keichad, en accord avec les modalités déterminées et validées par le CRR. Cet atelier hebdomadaire destiné à de jeunes élèves âgés de 13 à 16 ans a pour objectif de sensibiliser des adolescents au jeu théâtral, et au travail collectif. Pas de test d'admission, mais nombre limité de places pour les deux classes, respectivement celle des 13-14 ans et celle des 14-16 ans.

II- CYCLE INITIAL DE FORMATION

Admission

Cycle 1 : à partir de 17 ans et jusqu'à 22 ans.

Audition d'entrée après un stage de 15 jours.

Cycle 2 : à partir de 17 ans et jusqu'à 24 ans

Admission sur Contrôle continu de Cycle 1, sur audition pour les autres candidats, après un stage de 15 jours.

Cycle 3 : à partir de 18 ans et jusqu'à 26 ans.

Admission sur examen de fin de Cycle 2, sur audition pour les autres candidats, après un stage de 15 jours.

La première année est probatoire quel que soit le niveau d'entrée.

Nota bene : en raison de la pandémie, et des règles de sécurité sanitaire qui la combattent, les modalités d'admission pour la rentrée de Septembre 2021 ont été modifiées, se reporter au document annexe :

Théâtre-Modalités Auditions septembre 2021

► CYCLE 1 - 1C

Durée du Cycle : un à deux ans

Temps de cours hebdomadaire : 3 heures

Lieu : le Scènacle

Âge d'entrée : 17 à 22 ans.

Ce cycle permet une première découverte de l'Art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Conditions d'accès :

Un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Théâtre. L'audition d'entrée en Cycle 1 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent un texte dramatique (monologue) ou non dramatique, entièrement mémorisé, et d'une durée de trois minutes (poème, fable, extrait de roman, etc...).

Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique et présidé par un membre de la Direction ou par le Responsable de Département.

Validation des études :

À la fin de la première année, l'équipe pédagogique décide du passage de l'élève en 2^{ème} cycle, ou exceptionnellement de son maintien ou pas dans le cycle pour une deuxième année, au vu du bilan de l'Évaluation continue, qui comprend l'assiduité, la ponctualité, le comportement et l'engagement de l'élève.

► CYCLE 2 - 2C1 ET 2C2

Durée du Cycle : deux à trois ans.

Temps de cours hebdomadaire : 2C1 : 4h / 2C2 : 6h + Stage

Âge d'entrée : 17 à 24 ans.

Ce cycle est celui de l'approfondissement des bases de l'art dramatique, fondé sur le jeu de l'acteur.

Conditions d'accès :

Pour les candidats à l'entrée en Cycle 2 non issus du Cycle 1, et pouvant attester d'une formation antérieure d'au moins un an en Conservatoire, dans des cours privés ou associatifs, ou à l'Université, un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Art dramatique. L'audition d'entrée en Cycle 2 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent une scène dialoguée (libre choix) d'une durée de trois minutes, entièrement mémorisée par le candidat et par son partenaire, ainsi qu'un monologue de trois minutes issu d'un texte dramatique ou de tout autre écrit.

Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique et présidé par un membre de la Direction ou par le Responsable de Département.

Le jury détermine lors de sa délibération l'affectation dans le Cycle qui lui paraîtra le plus adapté au candidat admis à entrer au Conservatoire ; il pourra ainsi proposer une entrée en Cycle 1 si le candidat ne lui paraît pas encore apte à entrer en Cycle 2.

Validation des études :

Sauf en cas de manque d'assiduité, de ponctualité, de comportement satisfaisant et d'engagement, le passage de la première à la deuxième année de Cycle 2 est automatique.

À la fin de la deuxième année de Cycle 2, le passage en Cycle 3 se fait sur la base de l'Évaluation continue (50%) et sur le passage devant un jury extérieur de deux scènes de 3 minutes, l'une classique (toute œuvre écrite jusqu'en 1980), l'autre contemporaine (toute œuvre écrite après 1980), ainsi que sur un travail collectif dirigé (50%).

Suivant le PV établi par le Jury, l'élève peut soit : 1) obtenir son BET — 2) ne pas l'obtenir mais être maintenu dans son Cycle — 3) ne pas l'obtenir et ne pas être maintenu dans son Cycle

CHOIX DE L'ORIENTATION EN TROISIÈME CYCLE :

L'élève qui a validé le Brevet d'Études Théâtrales formule son souhait quant à l'orientation envisagée :

- entrée en 3^e Cycle court conduisant au Certificat d'Études Théâtrales
- avec l'accord de l'équipe pédagogique, présentation de l'audition d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) conduisant au Diplôme d'Études Théâtrales

► CYCLE 3 - 3C

Durée du Cycle : un à deux ans.

Temps de cours hebdomadaire : 11h + 2 Stages

Âge d'entrée : 18 ans à 26 ans (26 ans non révolus au 1er septembre de l'année scolaire).

Ce cycle est celui de l'appropriation des acquis, destiné à ceux qui souhaitent accéder à une pratique théâtrale en amateur de haute qualité.

Conditions d'accès :

Pour les candidats à l'entrée en Cycle 3 non issus du Cycle 2, et pouvant attester d'une formation antérieure d'au moins un an en Conservatoire, dans des cours privés ou associatifs, ou à l'Université, un stage de préparation à l'audition d'entrée de 15 jours est donné par l'équipe pédagogique du Département Théâtre. L'audition d'entrée en Cycle 3 a lieu courant septembre, à l'issue du stage. Les candidats présentent deux scènes de trois minutes, minutes, l'une classique (toute œuvre écrite jusqu'en 1980), l'autre contemporaine (toute œuvre écrite après 1980), entièrement mémorisées par le candidat et par son partenaire.

Les résultats sont annoncés à la fin de l'épreuve après délibération du jury, constitué par l'équipe pédagogique, et présidé par un membre de la Direction.

Le jury détermine lors de sa délibération l'affectation dans le Cycle qui lui paraîtra le plus adapté au candidat admis à entrer au Conservatoire ; il pourra ainsi proposer une entrée en Cycle 2 si le candidat ne lui paraît pas encore apte à entrer en Cycle 3.

Validation des études :

Au cours de cette année, l'équipe pédagogique détermine si l'élève est prêt à se présenter ou non devant un jury extérieur pour l'obtention du CET. Dans le cas contraire, et uniquement s'il a répondu à toutes les règles de ponctualité, assiduité, comportement et engagement, l'élève bénéficiera d'une année supplémentaire dans le cycle, afin de pouvoir approfondir son travail et atteindre les objectifs définis pour ce niveau.

Le jury extérieur est présidé par le Directeur ou par son représentant, et d'un artiste. Le jury est souverain quant à l'obtention du CET, l'Évaluation continue n'entre pas en ligne de compte. L'équipe pédagogique est présente à titre consultatif.

Suivant le PV établi par le Jury, l'élève peut soit : 1) obtenir son CET — 2) ne pas l'obtenir mais être maintenu dans son Cycle — 3) ne pas l'obtenir et ne pas être maintenu dans son Cycle

► CERTIFICAT D'ÉTUDES THÉÂTRALES

Le Certificat est composé de trois unités de valeurs (U.V.), il sanctionne la fin des études théâtrales initiales. Il est le résultat d'un parcours réussi au sein de l'établissement et invite à la prolongation ou au départ d'une pratique en amateur éclairé, de qualité.

Contenu du diplôme :

UV.1 : interprétation : • d'une scène classique (toute œuvre écrite jusqu'en 1980).
• d'une scène contemporaine (toute œuvre écrite après 1980).

UV.2 : Conception et Mise en scène d'un Parcours libre de 10 minutes

Le CET est délivré par le Directeur de l'Établissement ou son représentant après l'obtention de toutes les unités de valeur.

III- CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE — COP

Durée du Cycle : de deux à trois ans.

Temps de cours : 19h hebdomadaires. Sur les deux ans de formation, 216 heures de stages avec des artistes extérieurs sont délivrées.

Âge d'entrée : 18 à 26 ans (26 ans non révolus au 1er septembre de l'année scolaire).

Ce Cycle est celui de la spécialisation et de la préparation aux concours des grandes écoles et mène au Diplôme d'études théâtrales (DET).

Partenaires : CDN Besançon Franche Comté, Scène Nationale Les 2 Scènes, Université de Franche Comté, UFR Arts du Spectacle avec la Licence commune Université/CRR Parcours 2 Jeu de l'acteur, Arts frères et Mise en scène, ISBA, FRAC Franche-Comté, MBAA, Musée du Temps, Maison Victor Hugo, Maison Jacques Copeau, Forges de Fraisans, Hôtel de Clévans, LE DNMADE Son de Besançon, Le DTMS Habillage de Dole (rentrée 21-22), Radio RCF, Radio Campus, Les Forges de Pesmes.

En projet : Le DNMADE Lumières de Besançon

Conditions d'accès :

Les candidats sont recrutés par voie d'examen, organisé fin septembre. Celui-ci est ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans et ayant déjà entamé une formation théâtrale (Conservatoire, cours, atelier de compagnie, Université, minimum 3 heures de formation par semaine) d'au moins une année complète.

Lors de leur inscription, les candidats adressent au Conservatoire une lettre de motivation qui témoigne de leur parcours théâtral et de leur projet, ainsi qu'une attestation de formation théâtrale antérieure.

Un jury interne examine les dossiers de candidature et convoque les candidats retenus à l'examen sur épreuves.

Celles-ci se déroulent devant un jury composé du Directeur ou de son représentant, de deux membres de l'équipe pédagogique et d'une personnalité artistique externe partenaire du Conservatoire.

Épreuves d'admission :

- Lettre de motivation
- Participation à un stage de deux semaines courant septembre avec l'équipe pédagogique.
- Présentation de deux scènes dialoguées de quatre minutes maximum, une classique (toute œuvre écrite jusqu'en 1980), l'autre contemporaine (toute œuvre écrite après 1980).
- Présentation d'un parcours libre de quatre minutes maximum, intégrant une discipline complémentaire : chant, danse, clown, masque, poésie, performance, cirque...
- Un entretien avec le jury.

Validation des études :

L'étudiant pourra valider son DET devant un jury extérieur sous condition d'avoir auparavant validé les 3 UV internes figurant sur le Contrat d'objectifs qu'il aura signé en début de formation.

► **DIPLÔME D'ÉTUDES THÉÂTRALES**

Le diplôme d'études théâtrales est composé de 6 unités de valeurs (UV). Il sanctionne la fin des études théâtrales en Cycle à Orientation Professionnelle et garantit un niveau de formation qui autorise son titulaire à s'orienter vers le concours d'entrée d'un établissement supérieur spécialisé ou à tenter directement l'aventure du métier de comédien.

Contenu du Diplôme :

Trois UV à valider en interne :

- Une UV Interprétation (UV 1)

- Une UV Complémentaire obligatoire (UV 2)
 - Conscience corporelle
 - Conscience vocale
 - Écriture dramatique

- Une UV complémentaire au choix (UV 3):
 - 1 Stage à valider par l'intervenant
 - Théorie et pratique Lumières
 - Pratique instrumentale fin de Cycle 1
 - Danse fin de Cycle 1
 - Chant fin de Cycle 1
 - UE de Théorie (Histoire du Théâtre, Dramaturgie) délivrée par l'UFR Arts du Spectacle, Université de Franche Comté
 - Licence 3 en Arts du Spectacle (Parcours 1 ou 2)

Trois UV à valider devant le jury de fin d'Études :

- Interprétation : Une scène classique et une scène contemporaine, d'une durée de quatre minutes maximum chacune. (UV 4)

- Réalisation d'un Projet Personnel d'une durée de 45 minutes. Cette prestation est suivie d'un entretien en tête à tête avec le jury. (UV 5)

- Rédaction d'un dossier de 20 pages minimum. Celui-ci comprend les bilans des huit stages effectués pendant les deux ans de formation (600 mots par stage), ainsi qu'un Bilan personnel de cette formation (600 mots). La seconde partie de ce dossier porte sur le Projet Personnel, et sa forme reste libre ; elle donne une idée précise de l'orientation artistique et technique de l'étudiant. (UV 6)

Suivant le PV établi par le Jury, l'élève peut soit : 1) obtenir son DET — 2) ne pas l'obtenir mais être maintenu dans son Cycle — 3) ne pas l'obtenir et ne pas être maintenu dans son Cycle

Composition du jury :

Le Directeur de l'Établissement ; un représentant de l'État : Conseiller Drac, Inspecteur théâtre ; une personnalité artistique extérieure ; une personnalité partenaire du CRR. L'équipe pédagogique est présente à titre consultatif.

Le DET est délivré par le Directeur de l'Établissement après l'obtention de toutes les unités de valeur.

IV- POST-CURSUS : PARCOURS CONTRAT

Durée du Cycle : 1 an

Ce Cycle est destiné aux élèves ayant obtenu leur CET ou leur DET (dans tout Conservatoire habilité) et désireux de perfectionner certains aspects de leur pratique.

Le nombre de places est limité, afin de ne pas surcharger les groupes dans lesquels s'inscrirait le candidat. Ainsi, l'intégration n'est validée qu'après les auditions d'entrée des autres Cycles, fin septembre 2020, en fonction du taux de remplissage des classes.

Les horaires sont déterminés par la spécificité des objectifs du candidat.

Procédure d'admission :

Le candidat soumet un dossier de cinq pages minimum précisant les objectifs de sa demande, accompagné d'une lettre de motivation, adressée au Directeur.

Le dossier ainsi que la lettre de motivation doivent être adressés avant le : 1^{er} septembre 2020

La demande porte sur une seule discipline

Si le dossier est agréé par le CRR, la scolarité convoque par courriel le candidat à un entretien avec le Directeur ou son représentant fin septembre.

Si l'intégration est acceptée, elle permet à l'élève, uniquement sur proposition d'un membre de l'Équipe pédagogique, de participer aux prestations des élèves du Département Art dramatique que celui-ci encadre.